



Bonjour à toutes et à tous !

Nous nous retrouvons avec grand plaisir pour cette rentrée 2025/2026, avec, je l'espère pour les uns et les autres, un été plein de soleil et rempli de bonheurs !

Une nouvelle année scolaire commence, pleine de bienveillance et de coopération au quotidien. Comme d'habitude, ne changeons pas une recette qui marche, on compte sur vous !

Le thème de l'année sera le suivant :

« Sainte Anne a peur ! »

Rassurez-vous, rien de bien méchant, si ce n'est une fois de plus, beaucoup de projets à vivre dans les classes et en ateliers multi-âges autour de ce thème !!!

Concernant l'équipe, quelques changements comme vous le savez avec les départs de Stéphanie, Honorine et Audrey. Nous souhaitons la bienvenue à Enola qui aura en charge la classe de CM1/CM2 tous les lundis et un jeudi sur trois.

Concernant la vie de l'école de manière plus générale, n'hésitez pas à rejoindre nos équipes APEL et OGEC. Vous aurez toute votre place pour donner vos idées ou un coup de main si besoin, nous sommes preneurs !

Nous allons poursuivre aussi l'aménagement des cours pour que vos enfants continuent à s'y épanouir.

Et bien sûr, cette année, nous allons prendre du temps pour préparer au mieux l'accueil des enfants de la future maison de l'enfance !

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée des différentes discussions à ce sujet.

En tous les cas, l'objectif est très clair pour nous : faire le maximum pour que tout le monde se sente bien à l'école Sainte Anne : enfants, parents, enseignants, salariées et bénévoles !!!

Très bonne année scolaire à toutes et à tous et au plaisir de vous retrouver !

Pour l'équipe enseignante, le personnel OGEC, l'OGEC et l'APEL,

Laurent

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Voici la répartition des 6 classes pour 144 élèves.

Notre équipe se compose de 7 professeurs des écoles, une enseignante pour le Regroupement d'Adaptation, 2 aides-maternelles et une personne Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap.

Direction : Laurent PROUTEAU (décharge de direction le lundi et un jeudi toutes les 3 semaines)

TPS / PS / MS : Ludivine AUGUIN **26 élèves**
3 TPS / 14 PS / 9 MS
Rentrée échelonnée des TPS à partir de janvier
Aide-maternelle : **Sophie CAILLAUD**

GS : Annabelle PAILLAT **21 élèves**
Aide-maternelle : **Corinne RENVOYER**
AESH : **Alexia REVAUD**

CP/ CE1 : Elodie TERRIEN **24 élèves**
19 CP / 5 CE1

CE1/CE2 : Bertrand BILLAUD **22 élèves**
15 CE1 / 7 CE2

CE2/CM1 : Nathalie GUILLOTEAU **26 élèves**
6 CE2 / 20 CM1

CM1/CM2 : Enola CAILLAUD Et Laurent PROUTEAU **25 élèves**
6 CM1/ 19 CM2
Enola sera en charge de la classe tous les lundis et un jeudi sur 3

Regroupement d'Adaptation : Elisabeth DAVIET

Elle interviendra aussi dans les écoles de La Flocellière, des Châtelliers, de La Pommeraie Sur Sèvre, de St Mesmin et du Boupère.



STRUCTURE PEDAGOGIQUE

Année scolaire 2025/2026

De gauche à droite :

1^{er} rang : Elodie TERRIEN CP/CE1, Corinne RENVOYER ASEM en GS, Enola CAILLAUD CM1/CM2, Sophie CAILLAUD ASEM en PS/MS

2^{ème} rang : Elisabeth DAVIET enseignante spécialisée en Regroupement d'Adaptation, Bertrand BILLAUD CE1/CE2, Laurent PROUTEAU CM1/CM2 et Direction, Annabelle PAILLAT GS, Ludivine AUGUIN PS / MS, Alexia REVAUD AESH en GS et Nathalie GUILLOTEAU CE2/CM1

INFORMATIONS GENERALES

Adresse :

Ecole Sainte Anne, 3 rue de l'école, 85700 Saint Michel Mont Mercure

Téléphone :

02.51.57.29.33

Mail Direction :

direction@saintmichelmontmercure-sainteanne.fr

Horaires : matin : 9h/12h15

après-midi : 13h30/16h30

Ouverture à partir de 8h50 le matin et 13h20 en début d'après-midi.

Vous nous avez transmis une liste de personnes susceptibles de venir chercher vos enfants autres que vous. Au cas où exceptionnellement une autre personne venait à récupérer vos enfants à l'école, merci de nous l'indiquer par mail, téléphone ou tout simplement dans le cahier de liaison.

DIRECTION

La direction est assurée par Laurent PROUTEAU. Le jour de décharge est le lundi et un jeudi toutes les trois semaines. N'hésitez pas à prendre contact ces jours-là au 02.51.57.29.33

ABSENCES

Toute absence doit être signalée impérativement à l'école **avant 9h00**. Des **billets d'absences** vous sont remis. Merci de nous les faire parvenir au retour de l'enfant.

Si votre enfant doit quitter exceptionnellement l'école, vous devez venir le chercher. Nous ne le laisserons pas partir seul pendant le temps scolaire. Merci de nous prévenir.

Nous vous rappelons qu'une demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit être obligatoirement effectuée auprès de Laurent en cas d'absence sur temps scolaire pour raisons familiales (voyage, mariage ou rassemblements familiaux).

Elle fera aussi l'objet d'un échange oral par appel téléphonique ou en rendez-vous auprès de Laurent. Celle-ci sera validée ou non en fonction de la nature de la demande et de la durée de l'absence (d'une demi-journée à deux jours maximum).

Pour une demande d'autorisation d'absence non justifiée de plus de 2 jours, un courrier sera envoyé par vos soins à l'Inspectrice de l'Education Nationale qui vous répondra défavorablement et pourra faire appliquer les sanctions en lien avec la loi sur l'obligation scolaire (pour rappel elle s'applique dès l'âge de 3 ans).

L'échange oral et la demande écrite s'effectueront au minimum un mois avant la date souhaitée par la famille.

RAPPEL : Nous tenons à vous informer que suite à quatre demi-journées d'absence non justifiées sur une période d'un mois, nous nous verrons dans l'obligation de le signaler à la Directrice Départementale des Services de l'Education Nationale qui via ses services prendra les décisions nécessaires en lien avec la loi sur l'obligation scolaire.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves ayant des difficultés passagères au niveau du langage et de la lecture.

L'équipe enseignante vous fait une proposition que vous acceptez ou non. Il est bien sûr préférable d'accepter pour le bien de votre enfant.

MEDICAMENTS

Merci de contacter l'enseignant(e) responsable de votre (vos) enfant(s) si besoin est concernant une prise ponctuelle de médicaments (certificat médical à l'appui).

L'EVEIL A LA FOI ET CATECHESE / CULTURE RELIGIEUSE ET CHRETIENNE

Vous avez fait le choix en juin via le dossier de rentrée d'inscrire votre enfant en parcours de catéchèse ou en culture religieuse et chrétienne (pour les enfants du CE2 au CM2). Aussi nous vous demandons de le respecter. Nous vous rappelons aussi que l'engagement se fait pour l'un ou l'autre sur un parcours de 4 ans.

En tant qu'établissement catholique d'enseignement, l'école Sainte Anne organise, sur le temps scolaire, un temps de catéchèse à partir du CE1.

Les OGEC ou APEL gèrent tous les frais liés à la mise en œuvre du Projet d'Animation Pastorale défini par l'école, et ne verseront à la paroisse que la part catéchèse.

La catéchèse est organisée par la paroisse et faite par des catéchistes (parents, enseignants...) en petits groupes, à l'aide de modules catéchétiques choisis par les LEME et les prêtres.

IMPORTANT : Frais de catéchèse et de culture chrétienne

- Pour l'éveil à la Foi, il a été décidé de ne pas faire participer les familles de la PS au CP comme l'année dernière.

- Pour les élèves catéchisés : une participation de 2.50 euros par enfant sur 10 mois sera demandée.

- Pour les élèves inscrits à la culture chrétienne, la participation sera de 2.50 euros par enfant sur 10 mois aussi.

Cette participation couvre les frais de livrets utilisés et/ou photocopies faites pour la mise en œuvre du projet pastoral.

Pour les plus jeunes, de la PS au CP, des temps d'éveil à la religion chrétienne seront vécus en fonction des fêtes chrétiennes. Des célébrations communes à toutes les classes et très appréciées des enfants comme des adultes seront renouvelées sur temps scolaire à Noël et à Pâques.

Nous recherchons bien évidemment des personnes volontaires pour mener à bien cette mission. Merci de nous contacter au 02-51-57-29-33.

LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES

Elle s'élèvera à **32.50 € pour l'année scolaire 2025/2026 avec prélèvement sur 11 mois.**

La hausse des prix des fournitures ainsi que le projet immobilier nous obligent, sur les conseils de l'Union Départementale des OGEC, de passer de 10 à 11 prélèvements par mois.

Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez contacter Laurent ou Benjamin DUVAL, président de l'OGEC Sainte Anne.

Sachez que les frais de rentrée ainsi que les frais de catéchèse et de culture chrétienne seront lissés sur les 10 mois d'école comme l'année précédente. Pour la participation aux frais de rentrée cela représentera **2 euros par mois pour les élèves de la PS à la GS et 3 euros par mois pour les élèves du CP au CM2.**

Pour terminer, **l'assurance scolaire et extrascolaire sera prélevée dès septembre pour un montant qui reste à définir, nous attendons le nouvel avenant (montant de 6.20 euros en 2024/2025 pour la souscription à l'année scolaire).** De plus, 20 euros de bourriche pour la kermesse vous seront prélevés.